



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1995/72/Add.1
25 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session d'organisation de 1995
1er juin 1995
Point 3 de l'ordre du jour

PROGRAMME DE TRAVAIL DE BASE DU CONSEIL

Incidences sur le budget-programme de la décision de la
Commission du développement durable de créer un groupe
intergouvernemental spécial à composition non limitée
sur les forêts

Note du Secrétariat

1. À sa troisième session, la Commission du développement durable a décidé, sous réserve d'approbation par le Conseil économique et social, de créer un Groupe intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts, placé sous sa direction, et dont les travaux se dérouleraient de manière ouverte, dans la transparence et en concertation¹.
2. Les incidences sur le budget-programme de la décision de la Commission sont exposées dans l'annexe ci-après.

Note

¹ E/1995/32, chap. I, sect. D.5 (à paraître).

Annexe

INCIDENCES SUR LE BUDGET-PROGRAMME DE LA DÉCISION DE LA
COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE CRÉER UN GROUPE
INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE
SUR LES FORÊTS

1. À la suite de l'examen de la mission, des modalités et du mandat du Groupe exposés dans le rapport de la Commission du développement durable sur sa troisième session^a et des consultations tenues à ce sujet, les incidences sur le budget-programme ont été établies en se fondant sur l'hypothèse selon laquelle le Groupe tiendrait une session en 1995, deux sessions en 1996 et une session en 1997, d'une semaine chacune. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable apporterait un appui fonctionnel au Groupe qui représenterait annuellement 24 mois de travail d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux (12 mois de travail d'administrateur et 12 mois de travail d'agent des services généraux en 1995), et serait financé par des fonds extrabudgétaires. Les services de conférence seraient assurés dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

2. En se fondant sur ce qui précède, le coût des activités se répartirait comme suit :

	1995	1996-1997
	(En dollars É.-U.)	
Frais de voyage des membres de la Commission participant aux travaux du Groupe	132 500	636 000
Appui fonctionnel	314 900	682 800
Services de conférence	320 600	998 700

3. Si le Conseil économique et social adoptait la recommandation de la Commission, les coûts relatifs à la participation de membres de la Commission aux travaux à la session du Groupe en 1995 (132 500 dollars) seraient imputés sur les crédits ouverts pour les activités de la Commission en 1994-1995. Les dépenses correspondantes pour 1996-1997 (636 000 dollars) représentent les ressources supplémentaires demandées au titre du chapitre 7A du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. Ces ressources seraient financées conformément à la procédure d'utilisation et de fonctionnement du fonds de réserve créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/211.

4. Les montants demandés pour assurer le service des réunions du Groupe (320 600 dollars pour 1995 et 998 700 dollars pour 1996-1997) seront prélevés sur les montants globaux prévus dans le budget-programme de ces périodes respectives au titre du service des réunions et conférences de l'Organisation des Nations Unies. Le coût effectif des services de conférence de ces réunions sera indiqué à l'Assemblée générale dans le cadre des rapports d'exécution du budget.

5. Les montants demandés pour l'appui fonctionnel et le service du Groupe devant être assurés par le Département de la coordination des politiques et du développement durable (314 900 dollars en 1995 et 682 800 dollars en 1996-1997) devraient être financés à l'aide de fonds extrabudgétaires.

^a Voir E/1995/32, chap. I, sect. D.5, annexe I (à paraître).